

COMPTE RENDU : BALADE URBAINE QUARTIER POUDRERIE

Balade urbaine du : 14/06/2025

I. Balade urbaine ²

➤ Boulevard Robert Schuman

Habitante : Serait-il possible de rouvrir la bretelle donnant accès à la D933 ? Les habitants utilisent tous régulièrement l'allée Jean Coulon pour leurs déplacements, notamment pour faire les courses.

Maire : Il me semble que le Département avait fermé cette bretelle en raison de problèmes de visibilité et d'accidentologie. L'accès était en effet abrupt et ne disposait pas d'une voie de sortie sécurisée.

Habitante : Serait-il possible d'aménager un escalier au niveau de l'allée Jean Coulon ? Cela permettrait un gain de temps considérable pour monter et descendre.

➤ Rue d'Alésia

Maire : Le stationnement sera organisé uniquement du côté des numéros pairs, car il y a plus de places disponibles de ce côté-là. De plus, la rue Tourville est en sens unique, ce qui facilite cette organisation.

➤ Avenue Voltaire

Habitante : Quel était le sujet de la réunion du 13 juin au sein du quartier ?

Maire : Le Département devait aménager un CHAUCIDOU, mais cela peut être difficilement compréhensible pour certains automobilistes car il faut un temps d'adaptation. À la suite de la réunion d'hier, j'ai préféré suspendre la proposition d'aménagement du Département, faire des zones de ralentissement et limiter la vitesse à 30 km/h. L'objectif est de regarder comment se passera la rentrée scolaire de l'école Tourville, comment les parents se stationneront aux abords de cette école, pour voir par la suite comment nous pourrions réaménager cette rue pour la sécuriser davantage, notamment avec les mobilités douces. J'ai choisi d'abord de sécuriser, c'est-à-dire mettre des ralentisseurs et des plateaux sur la rue du Dr. Roux.

Habitante : Il est possible que, dans ce cas, la rue Voltaire soit davantage fréquentée. Lorsque les automobilistes prendront conscience de la présence de l'école et des embouteillages aux heures de pointe, ils risquent de contourner la zone en empruntant cette rue pour éviter les ralentissements.

Habitante : Le trottoir n'est pas adapté au passage d'une mère avec une poussette. Il est trop étroit et des poteaux peuvent obstruer le chemin.

Habitante : La circulation est gênante aux heures de pointe.

Maire : Nous étudions la possibilité de transformer cette rue en sens unique, tout en arrondissant les trottoirs et en créant une voie bordée d'arbres. L'objectif serait d'élargir les trottoirs pour les rendre plus accessibles, de replanter des arbres, éventuellement de réduire la largeur de la chaussée et mettre un sens unique, ce qui pourrait également contribuer à réduire la vitesse. Il faudra toutefois étudier attentivement le choix du sens unique.

➤ **Rue Raymond Lefèvre**

Maire : Un ralentisseur sera installé sur cette rue.

Habitante : J'ai déjà un ralentisseur dans ma rue, mais ce n'est pas cela qui gêne vraiment. Les camions passent en frappant fort et les voitures freinent brusquement au dernier moment.

II. Temps d'échange

Habitante : Lorsque la rue Maurouard est passée en sens-unique, nous nous sommes adaptés. Mais maintenant, depuis que le Chemin de la Mare au Chanvre est également en sens-unique, nous ne pouvons plus sortir de notre quartier que par Sevrans, ce qui complique nos déplacements. Par ailleurs, l'avenue Emile Zola et le Chemin de la Mare au Chanvre sont aujourd'hui orientés dans le même sens, alors que nous avons demandé que la rue du Soissonnais devienne à sens unique. En effet, elle présente un virage dangereux avec une très mauvaise visibilité, ce qui représente un vrai risque. Le stationnement est aussi un sujet de préoccupation.

Je souhaite ajouter que je vais très tôt au marché, et auparavant, il fallait arriver avant 8h pour espérer trouver une place. Je dois reconnaître que le nouveau parking est bien conçu. Le fait qu'il soit en zone bleue est un vrai plus. Il est même déjà presque un peu trop petit compte tenu de l'affluence.

Maire : Nous y avons interdit les camions récemment.

Habitante : Je remarque également que de nombreux camions du marché occupent le parking Gargan. Cela réduit encore davantage le nombre de places disponibles pour les riverains et les usagers.

Maire : Ce n'est plus autorisé. Un affichage a été mis en place cette semaine pour l'interdire.

Habitante : Parfois, un gros camion de chantier stationne dans ma rue pendant 4 à 5 jours. J'aimerais faire une suggestion : lors des réunions de quartier, il serait utile d'informer les habitants qu'il existe des parkings à louer un peu partout en ville, notamment via des services comme YesPark. Le vrai problème, c'est que beaucoup souhaitent garder leur voiture garée juste devant leur porte, sans avoir à payer. S'ils ne paient plus de taxes d'habitation, ils pourraient au moins envisager de louer un emplacement de parking. Mon mari est en situation de handicap. Je n'ai pas osé demander qu'on fasse une place handicapée dans notre quartier, mais il arrive que lorsque nous rentrons chez nous, je ne

puisse pas me garer en face pour ouvrir notre garage. Dans ce cas, je suis obligée de rester en *warning* sur la route le temps d'aller ouvrir le portail.

Maire : Vous pouvez bénéficier, si vous avez les documents nécessaires, d'une aide de la MDPH. Vous pouvez avoir une aide conséquente : une aide de la Ville et une aide de la MDPH.

Habitante : Il faudrait qu'il y ait plus de personnel municipal ou de police pour faire des contrôles sur les gens qui aménagent leur garage en pièce d'habitation et qui ne paient rien. Nous sommes taxés sur tout, eux ne paient rien. Comme ils en font des pièces d'habitation, leurs véhicules sont dans la rue. Dans mon quartier, certains ont 3 voitures dans la rue. On ne peut plus recevoir personne. Quand je dois recevoir quelqu'un, je sais que c'est entre le 1^{er} et le 15 car ils peuvent utiliser mon bateau.

Habitante : Au sujet des camions, je pense qu'il faut comprendre les artisans. Ce qu'il faut interdire, ce sont les stationnements dans les endroits où il n'y a pas de visibilité pour tourner.

Habitante : L'autre jour, entre Soissonnais et Les Ardennes, il y a eu des accidents parce qu'il y en a qui bloquent la rue. Comme je suis du quartier, je fais attention ; mais pour la personne qui n'est pas du quartier, il n'y a aucune visibilité.

Habitante : Dans la rue Lucie Aubrac, certaines personnes se plaignent du stationnement de camions sur la plateforme. A titre personnel, cela ne me dérange pas, car il n'y a pas d'habitations là-bas.

Maire : Lorsque nous mettons des zones d'exclusion, il faut aussi mettre en place des zones de repli.

Habitant : Cela fait 13 ans que j'habite dans l'allée des Hêtres et mon entreprise y est également implantée. J'y stationne quelques camionnettes et j'ai récemment vu que vous aviez installé des panneaux d'interdiction de stationner. Il m'arrive de prêter mon camion à des voisins pour des déménagements ou des travaux, et cela leur rend bien service. J'ai toujours essayé d'aider tout le monde, c'est pourquoi j'aimerais pouvoir continuer à garer au moins le camion que j'utilise au quotidien.

Je travaille de nuit et même si j'ai de l'espace pour rentrer mon véhicule dans ma parcelle, ce n'est pas toujours possible. Depuis l'installation des bandes jaunes au bout de l'allée, les voitures se garent en face lorsque le stationnement est autorisé à droite, ce qui complique les manœuvres.

Si la police intervenait tous les 15 du mois, pendant 15 jours, elle pourrait dresser des contraventions tous les jours tant les infractions sont nombreuses. Je demande simplement à pouvoir stationner un véhicule, celui que j'utilise pour travailler. Il m'arrive parfois, faute de mieux, de devoir me garer de manière gênante.

Maire : Aujourd'hui, de nombreuses entreprises n'ont plus de locaux ou d'entrepôts dédiés et s'installent à domicile. Cela implique parfois la présence de plusieurs camions

qui ne peuvent pas toujours être stationnés sur la parcelle. Avec vos ouvriers, vos véhicules occupent une partie de la voirie : le matin, ils arrivent en voiture, se garent dans la rue, puis le soir, ce sont les camions qui prennent la place.

Dans ce contexte, la cohabitation devient parfois difficile pour les autres riverains, qui nous disent : « Il y a une entreprise avec plusieurs camions dans la rue, comment peut-on encore se garer ? »

C'est dans ce type de situation que, nous, élus, devons prendre des décisions. Cela passe par des mesures pour encadrer l'activité des entreprises installées dans les quartiers résidentiels et pavillonnaires, tout en cherchant à les accompagner. Par exemple, nous proposons des aides pour automatiser les portails, afin de faciliter le stationnement des camions sur les parcelles privées. Mais lorsqu'il y a cinq ou six véhicules à gérer, cela devient effectivement plus complexe.

J'entends bien votre remarque. Il est vrai que nous avons été un peu stricts dans la mise en place des premières règles. C'est souvent volontaire : lorsque des règles sont posées, mieux vaut qu'elles soient claires et fermes dès le départ pour que chacun comprenne ce qui est autorisé ou non. Cela dit, nous ne sommes pas opposés aux artisans — au contraire, ce sont eux qui font vivre une grande partie de notre économie locale et nationale. Notre objectif est de trouver un équilibre juste entre les besoins des professionnels et ceux des riverains.